

Comment faire une demande de reconnaissance de CATASTROPHE NATURELLE* ?



*info+

Les principaux phénomènes pouvant être reconnus comme Catastrophe naturelle

- Inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et coulée de boue associées, remontée de nappe phréatique.
- Glissement de terrain, effondrement de cavité souterraine.
- Gonflement des sols dû à une réhydratation après une forte sécheresse.
- Séisme, tremblement de terre...

VOUS DEVEZ

1 déclarer le sinistre à votre assurance

- Indiquez nom et adresse exacts, téléphone portable de préférence ou fixe,
- décrivez le phénomène ou le sinistre, le lieu, l'année pour laquelle la demande est effectuée, voire la date et l'heure à partir de laquelle il est apparu,
- une liste chiffrée des objets endommagés avec les factures et photographies,
- les dégâts causés à des tiers (par exemple si un arbre de votre propriété est tombé chez un voisin),
- les coordonnées des victimes s'il y en a.

2 adresser un courrier au maire pour demander la reconnaissance de catastrophe naturelle

- Indiquez nom et adresse exacts, téléphone portable de préférence ou fixe,
- décrivez le phénomène ou le sinistre, le lieu, l'année pour laquelle la demande est effectuée, voire la date et l'heure à partir de laquelle il est apparu.
- L'adresser de préférence par mail à assurances-cc@toulouse-metropole.fr ou par voie postale : Mairie de Toulouse Direction des Affaires Juridiques 17, rue de Rémusat, 31000 Toulouse
Un accusé de réception vous sera envoyé.

